

Date de dépôt : 5 novembre 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Jean-Marie Voumard, Gabriela Sonderegger, Ana Roch, François Baertschi, Christian Steiner, Sandro Pistis, Skender Salihi, Stéphane Fontaine, Christian Flury, François Erard, Amar Madani, Stéphane Florey, Thierry Cerutti, Daniel Noël pour que la cour de l'Hôtel de Ville reste admirable

En date du 25 septembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'Hôtel de Ville est un édifice remarquable du patrimoine architectural genevois qui doit être préservé;
- que ce lieu est dédié uniquement à la bonne gestion de nos institution ;
- que des places de stationnement pour cycles sont installées dans la rue de l'Hôtel-de-Ville et aux alentours;
- que les utilisateurs de ces engins stationnent leur véhicule dans cette enceinte, même pour des vélos-cargos qui prennent une place considérable,

invite le Conseil d'Etat

à trouver des solutions de stationnement, proches de l'Hôtel de Ville, pour les vélos traditionnels et ceux à assistance électrique.

M 3051-B 2/2

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat partage pleinement les préoccupations exprimées par la présente motion et considère que la cour de l'Hôtel-de-Ville, bien patrimonial chargé d'histoire, n'a pas vocation à être transformée en parking à vélos, nonobstant toute l'attention qu'il porte à la promotion des mobilités douces.

Le Conseil d'Etat rappelle également qu'il existe d'ores et déjà de nombreuses places de parking pour vélos à plus ou moins brève distance – rue Théodore-de-Bèze, rue des Chaudronniers, rue Henri-Fazy, place de la Taconnerie, rue des Granges –, ainsi que des vélostations sécurisées (gratuites pendant 24 heures) aux parkings Saint-Antoine et Uni-Dufour.

Il rappelle également que la réalisation de stationnements extérieurs à la cour de l'Hôtel-de-Ville relève d'une compétence communale, puisque les extérieurs relèvent du domaine public communal. Il sensibilisera néanmoins les autorités de la Ville de Genève à cet enjeu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI Le président : Thierry APOTHÉLOZ